

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre N° 64, entre Royale et Bourbon.

No. 82.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 8 OCTOBRE 1828.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours... On peut s'abonner également à l'année... Les avis qui ont payé un piastre pour la première fois...

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires. Le soldat bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Col...

POUR LE BAYOU SARAH, La Fosse-Rouge, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres dépendances. Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent...

À VENDRE.—24 mille carreaux de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

À VENDRE.—24 mille carreaux de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

REMEDE DE LE ROY TENU PAR A. MICHOU. L'ANCIEN DÉPÔT de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures...

Peaux Séchées. 94 Peaux Séchées à vendre par D. G. BORDUZAT & Co., Rue Royale, No. 108.

ÉTABLISSEMENT de Mlle. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant situé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Église Episcopale.

ARRIVE par la Rochelle, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-agent. Fromage de Hollande, dit tête de moût, fromage de Gruyère de la Suisse, Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.

FAMILES, ORAISES ET BEURRES—500 barils farine fraîche supérieure, 50 fr. cinquante grains, bonne qualité, 20 fr. cinquante grains, en débarquement, et à vendre par JOHN P. FAYSON, Rue Conti, N° 23.

AVIS.—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le sousigné prévient le public, par un avis inséré dans le Courrier de la Louisiane, qu'il ne paiera aucun des dettes que Marie Laveaux, épouse, pourrait contracter après la date de ce présent avis...

PAINCÈRE DE WILSON. M. WILSON, vient d'établir chez lui, un dépôt de sa PAINCÈRE. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le Docteur J. PRATS a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgoinge, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

EDUCATION.—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

AVIS.—Le sousigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Yberville, à 2 ou 3 milles au-dessus de Bayou Plaquemine, et de même bon, et continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de droit dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de la Louisiane.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BALNS FUMIGATOIRES. M. RENO, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

VIN DE BORDEAUX. Excellent Vin de Bordeaux, à vendre à bon marché, pour être une lecture. P. F. SORBE, rue Royale No. 118.

ANTOINE MICHOU propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Moutier, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et Héritiers Deux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste pâturage d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont furieux et fonceur sur les hommes qui passent, il les fera tuer au fusil, et les laissera mort sur place.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Vente par la Marshall. La Nouvelle-Orléans et l'arrondissement de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 4 dans l'île N° 57, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 17, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11 dans l'île N° 10, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58, faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

AVIS.—Attendez que Stephen Van Wickie, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a émises, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautionnaires, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickie, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a émises, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautionnaires, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickie, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a émises, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautionnaires, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickie, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a émises, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautionnaires, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickie, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a émises, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautionnaires, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickie, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a émises, comme principal, le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautionnaires, soient levées et annulées.